

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [3]

Artikel: Tour d'horizon : rapport sur la situation de la famille en Suisse

Autor: Bugnion-Secrétan, Perle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275541>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tour d'horizon

Rapport sur la situation de la famille en Suisse

Le 14 mars 1973, le Conseil fédéral a accepté le postulat Butty, qui l'invitait à présenter un rapport sur la famille en deux parties : la première décrivant la *situation* structurelle, démographique, sociologique et économique ; la seconde donnant un aperçu des *mesures* prises en faveur de la famille.

Ce rapport vient d'être diffusé. Il répond en même temps à un postulat Lang, du 14 mars 1973 également, suggérant la création d'un office central chargé de la politique familiale.

En le présentant, le Conseil fédéral remarque qu'il paraît au moment de l'Année Internationale de l'Enfant :

La situation de l'enfant dans notre pays est très liée à celle de la famille, car en définitive toutes les mesures de protection de la famille ont un effet positif sur l'enfant. Seul un ordre juridique et social favorable à la famille est en même temps salutaire à l'enfant.

Conformément au vœu du conseiller national Butty, le rapport contient une abondante (100 pages) documentation sur la composition et l'évolution de la famille, sa situation économique, les conditions de logement. Il rassemble ainsi une information jusqu'alors insuffisante ou dispersée, indispensable à qui s'occupe de politique familiale. Et qui dit questions familiales dit en même temps questions féminines. Il est impossible de résumer cette partie essentiellement statistique.

La seconde partie traite en détail des mesures prises par la Confédération en application de l'art. 34^s de la Constitution (adopté en 1945) pour la protection de la famille : assurances sociales, allocations familiales, encouragement à la construction, droit fiscal, bourses d'études, réductions sur les taxes de transports, etc. En traitant ainsi de la situation et de la protection économique de la famille, le Conseil fédéral ne voudrait pas donner l'impression que la protection morale n'a pas autant d'importance, mais il estime que là, l'initiative doit être laissée aux organisations privées et confessionnelles, « dont il peut toutefois soutenir efficacement l'action par l'octroi de subventions... La sollicitude envers la famille n'est pas seulement un devoir de l'Etat mais de l'ensemble de la communauté. »

Par rapport au postulat Butty, il manque une enquête sur la situation sociologique de la famille. On y a renoncé faute de temps et de ressources financières. Toutefois, un spécialiste, le Prof. Duss-von Werdt de l'Université de Zurich a consacré un chapitre fort intéressant à ce sujet.

Il se demande quel est, dans la société actuelle, le rôle de la « famille restreinte », où parents et enfants dépendent les uns des autres sur le plan affectif, mais avant tout du père sur le plan social et économique. Plutôt que d'une « perte » dans les fonctions de la famille, il parle d'un « déplacement » :

« La création d'institutions spécialisées en rapport avec la naissance, la maladie et la mort a déplacé des processus élémentaires de la vie humaine vers la périphérie de la vie sociale et familiale, diminuant aussi la conscience publique et individuelle. La famille en particulier s'est appauvrie de possibilités d'expériences existentielles fondamentales. Il lui reste comme tâches :

a) part rapport à ses membres : de trouver et d'entretenir un logement, de garantir l'habillement et la nourriture (consommation), de pourvoir à l'éducation élémentaire des petits enfants,

b) par rapport à la société : d'engendrer des enfants et de leur donner l'éducation de base, de donner à la nouvelle génération une première position sociale — propre en partie à la couche sociale à laquelle appartient la famille — en ce qui concerne la langue, la vision du monde, le style de vie, la maîtrise de l'environnement, la tradition et les chances d'avenir.

En définitive, l'existence de la famille a pris de l'importance pour la satisfaction de besoins principalement d'ordre émotionnel, tels que les besoins de sécurité, de continuité et d'intimité. »

Dire que la famille est la cellule fondamentale de la société, c'est dire qu'elle est antérieure à la société et à l'Etat, et leur fournit une base et une fonction, et inversement que la famille est une institution et un instrument de la société et de l'Etat.

« Ces deux conceptions ne s'excluent pas, mais se complètent. La famille et la société sont en étroit rapport de réciprocité, bien qu'elles soient de tailles différentes... Plus il y a de tâches sociales importantes qui échappent à la famille au profit de la société, plus l'influence sociale de la famille diminue, donc plus les forces sociales s'exercent puissamment sur elle. La réduction de son importance sociale amène de plus en plus la famille à être le lieu de rencontre des aspirations et des besoins individuels, personnels, donc « antisociaux ». Mais elle est aussi l'intermédiaire qui fait siens et transmet des rôles, des valeurs, des opinions, des attitudes tels qu'on les rencontre dans la vie publique... Autrement dit, la famille est porteuse à la fois de sa propre tradition et de celle de la société. D'autre part, des traditions peuvent aussi s'éteindre en elle et de nouvelles se créer. Par tradition, il ne faut pas seulement entendre la transmission de « l'acquis ancien », mais le « flux vivant » d'une génération à l'autre. Qu'il y ait des traditions vivantes suppose qu'il existe une conscience de l'histoire familiale. »

Faute de place, je passe sur l'analyse que M. Duss-von Werdt fait des problèmes de la famille par rapport au développement démographique (influences respectives des facteurs macrosociaux et individuels sur la diminution des naissances), à l'habitat, à l'environnement socioculturel aux loisirs, à la stabilité interne de la famille (facteurs provoquant une augmentation des divorces), aux structures internes de la famille (rôles). Et je résume ses conclusions « sur les perspectives qui peuvent être celles d'une politique familiale » :

- la famille est un *objet* de la politique, un domaine parmi d'autres,
- la famille est un *sujet* de la politique, les familles elles-mêmes font une politique active à travers leurs associations,
- la famille est un *leitmotiv* de la politique en général, il n'y a guère de domaines de la politique qui ne touchent aussi la famille,
- la politique de la famille peut être conçue de manière purement *quantitative*,
- une politique *qualitative* se demande finalement ce qu'elle peut apporter comme soutien à la famille afin que celle-ci puisse prendre en charge de manière plus qualifiée ses fonctions envers les individus, envers la communauté familiale et envers la société. Ce terrain est sans doute largement vierge de toute réflexion ou mesure en matière de politique familiale.

Ce qui nous amène aux conclusions du Conseil fédéral : il se prononce pour des raisons pratiques et financières contre la création d'une commission pour les questions familiales et contre la création d'un office fédéral de la protection de la famille. Mais on pourrait envisager, avec des moyens supplémentaires, de charger de tâches plus étendues la section de la protection de la famille à l'Office fédéral des assurances sociales.

Le rapport sur la situation de la famille est un instrument de travail qui mérite d'être étudié par les organisations féminines. Elles y trouveront matière à réflexion et peut-être des pistes à explorer pour le développement de leurs activités. Le secteur privé a encore un rôle à jouer en matière de politique familiale.

Perle Bugnion-Secrétan

**grand
passage**

le premier des grands magasins genevois

